

# BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

## AUVERGNE RHONE-ALPES

N°40 : avril 2026

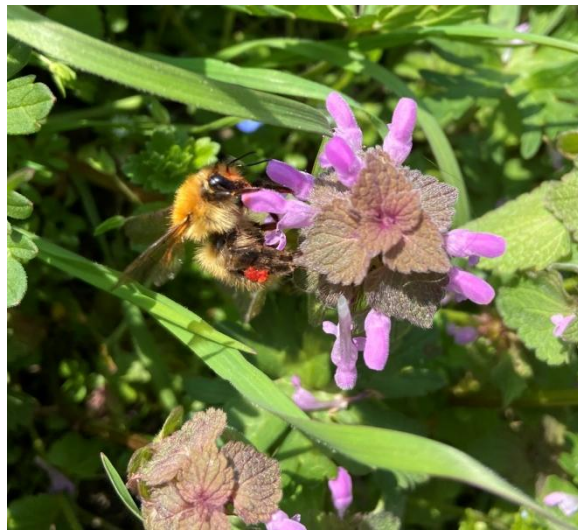
### SOMMAIRE

1. Bilan mensuel des déclarations à l'OMAA et bilan des investigations par les dispositifs de surveillance
  - autres troubles
  - maladies réglemētées
2. Frelon asiatique
3. Actualités
  - Gardez en tête l'Acariose des trachées !
  - Miellée de colza : tout savoir sur la culture et les risques associés
  - Loque américaine : synthèse des connaissances biologique et épidémiologiques, modalités de diffusion
  - *Aethina tumida* et *Tropilaelaps*
4. Évènements et dates à retenir
  - Les Rendez-vous à ne pas manquer
  - L'ENMHA 2025-2026, Enquête Nationale de Mortalité Hivernale des colonies d'Abeilles est lancée
  - Déclarations des ruches 2025 : quelques chiffres

### Mars : faux départ

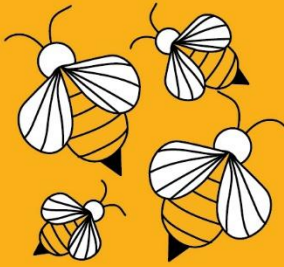
Le démarrage précoce du printemps en début de mois a favorisé le développement des colonies et de la végétation. Mais la chute brutale des températures a mis à mal les nombreuses floraisons.

Il est plus que nécessaire de vérifier l'état des réserves et le développement des colonies.



Crédit photo : Mammaig de Kersauson





## Bilan mensuel des déclarations à l'observatoire des mortalités et affaiblissements de l'abeille

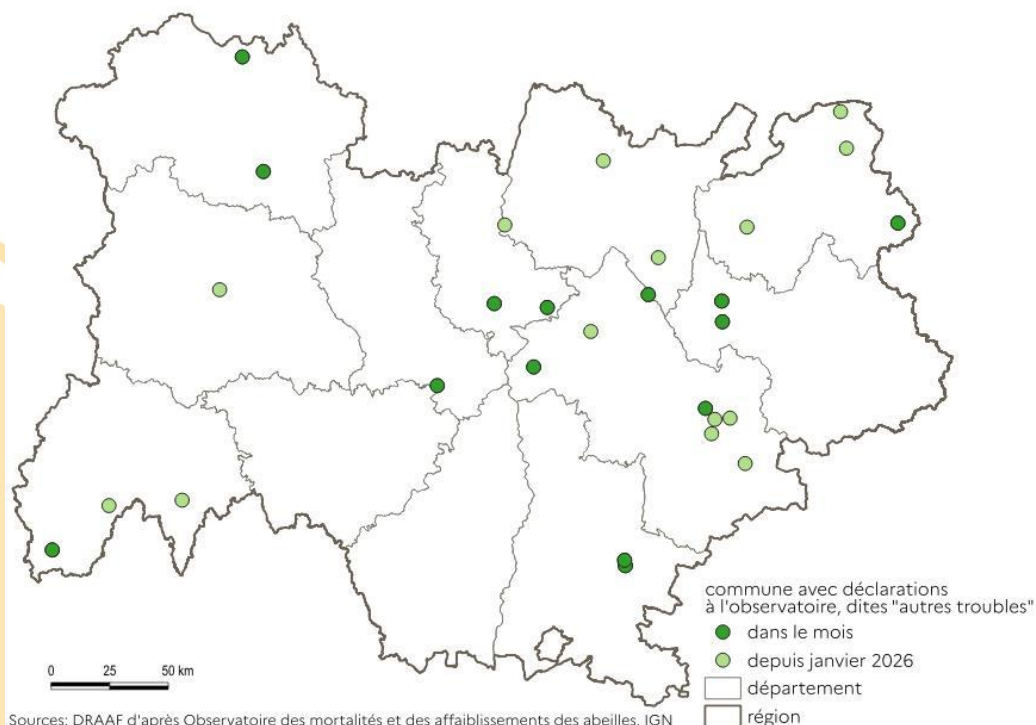
Le guichet unique de l'OMAA a enregistré 16 déclarations au mois de mars 2026 dans 8 départements, plus qu'en mars 2025 (11 déclarations). Une déclaration a été orientée vers la voie « suspicion de maladie réglementée » et les 15 autres déclarations vers la voie « autres troubles ».

### Bilan des investigations

#### Cas orientés « autres troubles », FRGTV

Sur les 15 déclarations orientées vers la voie « autres troubles », 10 n'ont pas été suivies d'une investigation, le plus souvent pour des constats de mortalité hivernale avec des déclarations trop tardives. Néanmoins les échanges avec les vétérinaires répartiteurs ont permis d'enregistrer ces événements de santé et deux déclarations ont fait l'objet d'un accompagnement téléphonique pour des événements de santé associant le varroa à des problèmes zootechniques.

Cinq déclarations peuvent bénéficier d'une investigation par les vétérinaires de la FRGTV et les TSA conventionnés. Seulement deux ont déjà été réalisées en début de mois pour des cas complexes dont les analyses complémentaires sont en cours. Les trois autres visites ont dû être reportées en raison de la météo.

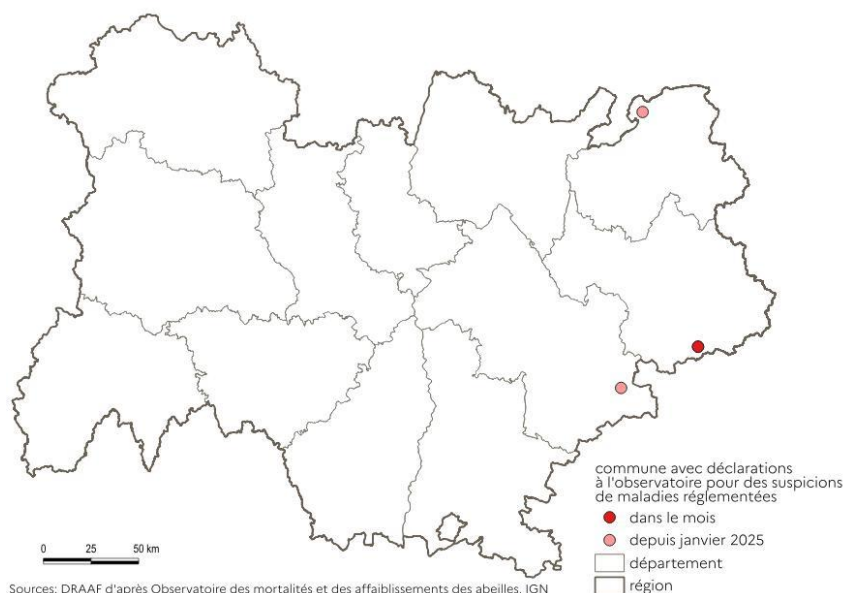


## Cas orientés en suspicion de maladies réglementées, État : DD(ETS)PP

La déclaration du mois de mars orientée vers la voie des maladies réglementées concernait une suspicion de nosérose à *Noséma apis* en Savoie. Après investigations dans le rucher, la suspicion a été infirmée : *Noseoma cerenae* a été mise en évidence.

Pour rappel, la carte des zones réglementées est consultable sur le site de la DRAAF :

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/loque-americaine-mesures-de-gestion-de-foyer-et-carte-de-zones-reglementees-a3481.html>



## Pour information : suites données à la déclaration de novembre 2025 de

*Tropilealaps* (bulletin n° 36 de décembre) :

Comme prévu à la suite des investigations directement menées après la déclaration, la DDETSPP a mandaté un vétérinaire apicole pour réaliser une visite du rucher en sortie d'hivernage. Ce contrôle a eu lieu le 25 mars 2026 et n'a pas mis en évidence la présence de *Tropilealaps*.



# Frelons Asiatiques

Signalez en Auvergne Rhône-Alpes

[www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)



## Point de situation « Frelons asiatiques, *Vespa Velutina* » (FRGDS)

Cette page traite du frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*, espèce exotique envahissante, par souci de simplification, désigné « frelon asiatique » ou « FA » ci-après.

Sur le mois de mars, 84 nouveaux nids ont été signalés depuis la plateforme régionale. Parmi eux, un nid primaire était actif et ne datait pas de la saison précédente (date de déclaration : 15/03/2026). Celui-ci à été détruit par le déclarant. Un autre nid primaire actif est en cours d'expertise, s'agissant très probablement d'un nid de frelon à pattes jaunes (date de déclaration : 26/03/2026). Ces deux nids ont été détectés dans le Rhône : le premier dans Lyon, et le second dans sa banlieue.

Durant cette période, 50 autres nids déclarés l'avaient déjà été par le passé (en particulier sur le département du Rhône et de l'Isère). Malgré la charge de travail que cela implique, cela est aussi un indicateur de la capacité du réseau de déclarants à détecter et à signaler les nids existants.

Concernant le piégeage de printemps, le début de la campagne a officiellement débuté à la date du 27 février, faisant suite aux premières observations de fondatrices. Il est d'ailleurs possible, et nécessaire, de faire remonter les données de piégeage via la plateforme [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr).



Nid primaire  
Crédit photo : © Marie-Lucile CANONNE

# Actualités

## **Gardez en tête l'Acariose des trachées !**

Au printemps, des signes cliniques d'acariose des trachées peuvent apparaître : abeilles traînantes, présences d'ailes « en croix », colonies faibles, etc. La présence de l'acarien est aujourd'hui confirmée dans six régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Provence-Alpes-Côte-D'azur, Occitanie et Pays de la Loire.

Nous vous invitons à déclarer au guichet unique de l'OMAA toute suspicion d'acariose des trachées que vous pourriez faire, ou plus généralement tous les événements de santé que vous pourriez observer. Ces informations sont utiles pour connaître les niveaux d'infestation des ruchers de la région et pour pouvoir aider les apiculteurs à faire face à cette maladie.

## **Miellée de colza : tout savoir sur la culture et les risques associés**

Le colza est extrêmement attractif pour les abeilles, ce qui doit conduire en ce moment à la plus grande vigilance pour les traitements phytosanitaires en période de floraison. Un **guide complet** pour concilier la production agricole et apicole vient de sortir ! Vous découvrirez l'itinéraire technique du colza, ses enjeux sanitaires et l'importance de la pollinisation pour la culture ainsi que son intérêt mellifère pour la production apicole. Ce guide élaboré par Résapi dans le cadre d'un financement InterApi aborde également le risque d'exposition des abeilles aux produits phytosanitaires et les moyens existants pour limiter ce risque.



Lien vers le guide : <https://www.adafrance.org/wp-content/uploads/2026/03/Fiche-Colza-Vfinale.pdf>

Le replay : <https://www.youtube.com/watch?v=YeMkBbtNJmw&t=1s>

## **Loque américaine : synthèse des connaissances biologique et épidémiologiques, modalités de diffusion**



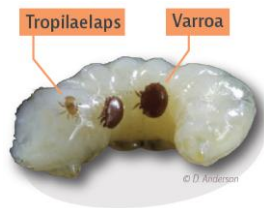
Les experts du groupe de travail « Loques américaines et européennes » ont produit un document qui présente la loque américaine, une maladie du couvain d'abeilles *Apis mellifera* due à la bactérie Gram positive *Paenibacillus larvae*. Ce document propose une synthèse sur les connaissances biologiques et épidémiologiques ainsi que les modalités de diffusion de cette maladie.

Document consultable ici : [https://www.plateforme-esa.fr/sites/default/files/2026-04/Note\\_courte\\_loques.pdf](https://www.plateforme-esa.fr/sites/default/files/2026-04/Note_courte_loques.pdf)

## *Aethina tumida* et *Tropilaelaps* :

De nouveaux flyers ont été édités par FRGDS AURA, retrouvez les ici :

<https://apiculture.frgdsaura.fr/documents-utiles/>



©L. Buss

**GDS**  
GDS  
GDS

### TOUT SAVOIR SUR LE **AETHINA TUMIDA**

*Le petit coléoptère des ruches*

Non présent actuellement en France métropolitaine, ce ravageur des colonies d'abeille est un danger pour l'apiculture française. Il se nourrit du couvain, du miel et du pain d'abeille entraînant un affaiblissement ou la mort des colonies. C'est pourquoi sa présence doit être détectée et déclarée le plus rapidement possible.



#### COMMENT RECONNAÎTRE AETHINA TUMIDA ?

**Le coléoptère adulte :**

- ▶ mesure de 5 à 7 mm de long, soit environ 1/2 d'une abeille ;
- ▶ de couleur brun à noir ;
- ▶ a des antennes en massue et des élytres ne recouvrant pas tout l'abdomen ;
- ▶ se déplace très rapidement sur les cadres et fuit la lumière et les abeilles ;
- ▶ se cache dans les alvéoles et les anfractuosités de la ruche.

**La larve :**

- ▶ mesure environ 1 mm à maturité ;
- ▶ de couleur blanc-crème ;
- ▶ possède 2 rangées d'épines dorsales.



**Les œufs :**

- ▶ généralement pondus en grappe ;
- ▶ se trouvent dans les alvéoles ou les anfractuosités de la ruche.




**GDS**  
GDS  
GDS

### TOUT SAVOIR SUR LES **TROPILAEELAPS**

*Des acariens*

Présents aux portes de l'Union européenne, ces acariens sont une réelle menace pour les abeilles. C'est pourquoi sa présence doit être détectée et déclarée le plus rapidement possible.



#### COMMENT RECONNAÎTRE TROPILAEELAPS ?

**Ces caractéristiques :**

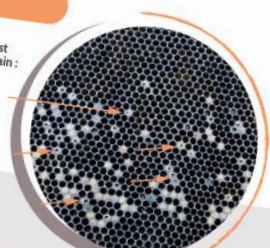
- ▶ Visible à l'œil nu, il mesure environ 1 mm x 0,5 mm
- ▶ de couleur rouge à brun ;
- ▶ 4 paires de pattes dont les premières ressemblent à des antennes.

Ils sont surtout visibles dans le couvain et sur les cadres et planchers de la ruche. La présence d'un acarien différent de varroa doit retenir votre attention.

#### QUELS SONT LES SIGNES CLINIQUES DANS LA RUCHE ?

Ce sont les mêmes que pour une infestation à varroa car c'est également un parasite du couvain :

- ▶ Couvain en mosaïque
- ▶ Opércules percés de petits trous
- ▶ Abeilles aux ailes déformées



## Évènements et dates à retenir :



### Les Rendez-vous à ne pas manquer :

Les assemblées générales annoncées dans la région :

- 04 avril : GDSA03
- 11 avril : GDSA73

# L'ENMHA 2025-2026, Enquête Nationale de Mortalité Hivernale des colonies d'Abeilles est lancée !

Les apiculteurs peuvent participer à l'enquête jusqu'au 20 mai 2026.  
 Cette enquête vise à :

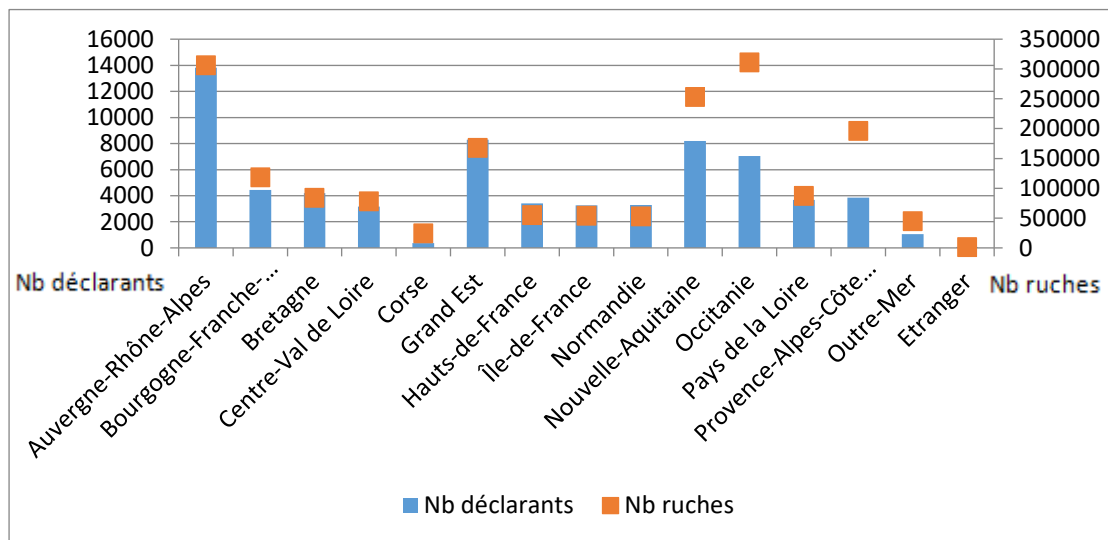
- Estimer les taux de mortalité hivernale et les taux de pertes hivernales observés par les apiculteurs à la fin de l'hivernage,
- Recueillir l'avis des apiculteurs sur les causes de mortalités et de pertes hivernales qu'ils ont identifiées sur leurs ruchers,
- Apprécier l'évolution du taux de mortalité hivernale sur plusieurs années sur l'ensemble du territoire.



Si vous avez fait votre déclaration de ruches en 2025 vous avez dû recevoir un mail le 30/03/2026 vous invitant à remplir l'enquête via un lien personnalisé (sous format court ou format long selon le temps que vous pouvez y consacrer). Toutefois, si ce n'est pas le cas ou si vous rencontrez des difficultés pour utiliser le lien reçu, vous pouvez utiliser le lien d'enquête via l'outil : <https://enmha-enquete.esa.inrae.fr/>

## Déclarations des ruches 2025 : quelques chiffres

En 2025, 68 181 apiculteurs ont déclaré 1 831 185 ruches pendant la période obligatoire (pour la France métropole et Outre-mer).

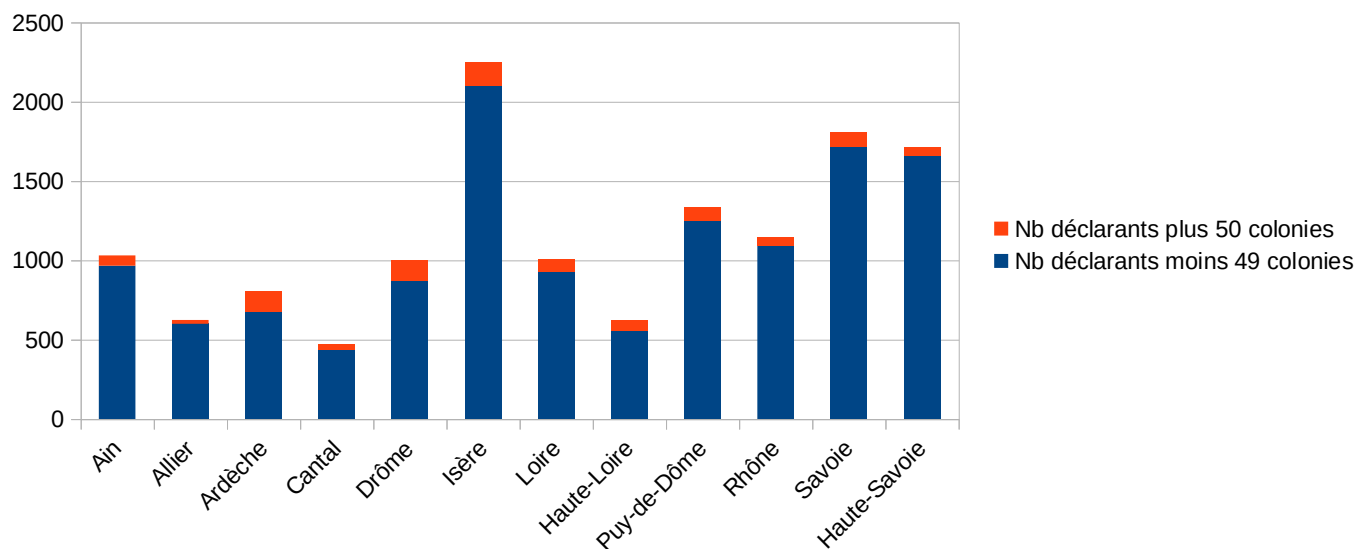


Nombres de déclarants et de colonies déclarées par région

## Et pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ?

En région Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 13 806 apiculteurs (13 236 en 2023 - 15 855 en 2020) qui ont déclaré leurs ruches (soit respectivement 20% des apiculteurs français).

On compte 958 déclarants avec plus de 50 colonies.

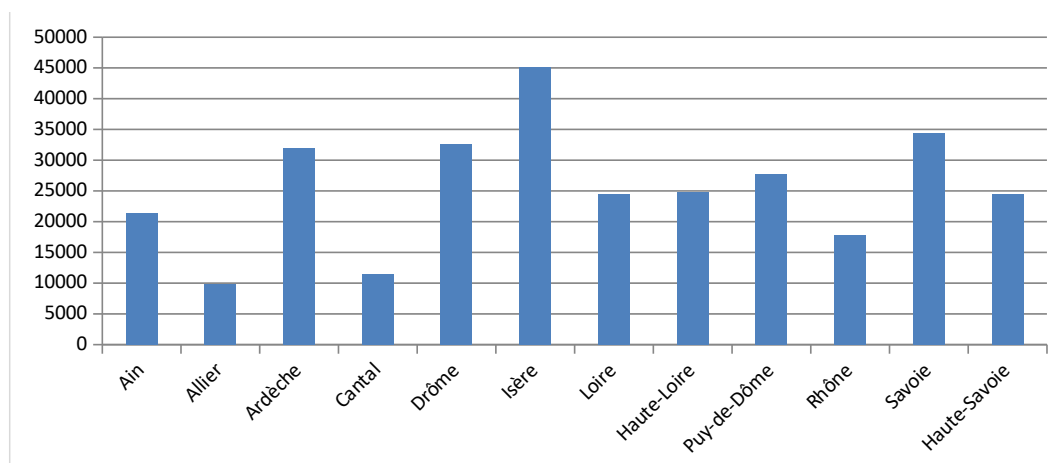


Nombre de déclarants par département de localisation et par nombre de colonies détenues

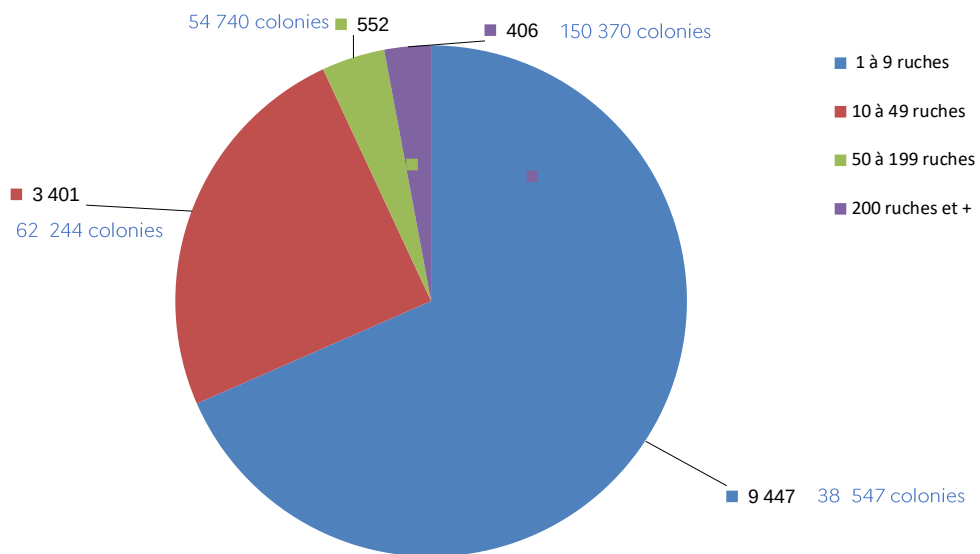
Département	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Total
moins 49 colonies	966	600	675	435	872	2102	928	555	1246	1092	1719	1658	12848
plus 50 colonies	65	24	128	36	127	151	77	68	87	52	88	55	958
total	1031	624	803	471	999	2253	1005	623	1333	1144	1807	1713	13806

Nombre de déclarants par département de localisation et par nombre de colonies détenues

Les 13 806 apiculteurs ont déclaré 305 901 ruches (310 451 en 2023 - 306 362 en 2020), ce qui représente presque 17% des ruches déclarées en France.



Nombre de colonies déclarées par département



*Répartition des déclarants par nombre de colonies déclarées*